

FONGICIDE ANTI

MILDIUO LÉGUMES



 **ETONAN**®

illumine vos légumes,  
éteint votre mildiou !

 **ETONAN**®, la protection maraîchère en toute sérénité :

- . PUISSANTE DOUBLE SYSTÉMIE : ascendante et descendante
- . LISTÉ BIOCONTRÔLE
- . PAS DE RÉSISTANCE connue à ce jour

# STIMULATEUR DES DÉFENSES NATURELLES

**OBJECTIF**  
**SÉCURITÉ**  
**RÉSISTANCE**

## UN MÉCANISME D'ACTION ORIGINAL ET PERFORMANT qui stimule les défenses naturelles de la culture.

**RÉDUIT l'intensité et la fréquence des maladies** en maraîchage (mildiou, brémia...)

### USAGES

Traitement des **parties aériennes**  
**Stimulation des défenses naturelles** de la plante

**MAINTIEN** la pleine efficacité de vos **fongicides** utilisés à **doses réduites**

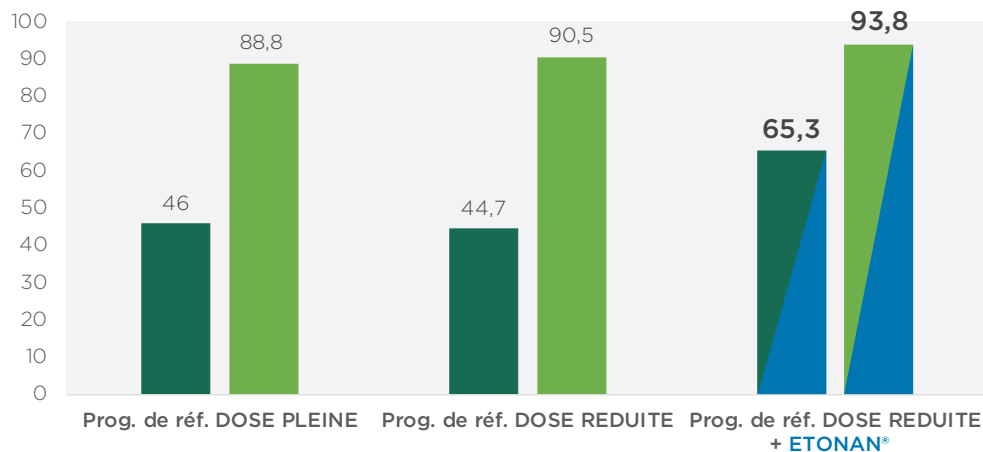
**CLASSEMENT non classé**

**FORMULATION** **concentré soluble (SL)**



### EFFET STIMULATEUR DES DÉFENSES NATURELLES sur MILDIOU du melon

% d'efficacité en fréquence et intensité au 24 août



En association avec 75 % de la référence, **ETONAN®** permet de réduire significativement le nombre de feuilles de melon touchées par le mildiou.

**Témoin : fréquence 100 % intensité 45,4 %**  
Essai plein champ Acpel 2018 (dépt. 86)

	Programme de référence	Prog. de réf. dose réduite <b>75 % SEUL</b>	Prog. de réf. dose réduite <b>75 % + ETONAN®</b>
17/07	Réf. 1	<b>75 %</b> Réf. 1	<b>75 %</b> Réf. 1
19/07	Réf. 2	<b>75 %</b> Réf. 2	<b>75 %</b> Réf. 2 + <b>ETONAN® 2 l/ha</b>
03/08	Réf. 3	<b>75 %</b> Réf. 3	<b>75 %</b> Réf. 3 + <b>ETONAN® 2 l/ha</b>
10/08	Réf. 4	<b>75 %</b> Réf. 4	<b>75 %</b> Réf. 4 + <b>ETONAN® 2 l/ha</b>
17/08	Réf. 5	<b>75 %</b> Réf. 5	<b>75 %</b> Réf. 5

■ Efficacité en fréquence ■ Efficacité en intensité

### CULTURES ET USAGES

Cultures	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Intervalle minimum entre les applications	Lieux d'exploitation
Chicorées	3,5 l/ha	4 par an	4 jours	Plein champ - sous abri
Production de racines				
Concombre - Courgettes	3,5 l/ha	5 par an	5 jours	Plein champ - sous abri
Laitue	3,5 l/ha	4 par an	7 jours	Plein champ
Melon	3,5 l/ha	3 par an	7 jours	Plein champ - sous abri
Poivron	4 l/ha	5 par an	7 jours	Plein champ - sous abri
Tomage - Aubergine	4 l/ha	5 par an	4 jours	Plein champ - sous abri

### RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- Ne pas intervenir par très fortes températures (plus de 30°C) ou durant une période n'assurant pas une pousse végétative normale.
- Ne pas dépasser une concentration de 2 % dans la bouillie.
- Avant tout mélange, faire un test de compatibilité physique et de sélectivité
- Alternier les familles chimiques d'une application à l'autre
- Délai d'application avant la pluie : 2 heures

ETONAN® - AMM : N° 2100060 - 755 g/L de phosphonates de potassium - Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65. Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition septembre 2020. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © De Sangosse SAS - Istock. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection. P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Zone non traitée aquatique : 5 mètres dont DVP 5. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. DRE : 6 heures plein champ / 8h sous abri. Délai Avant Récolte (DAR) sur chicorées, production de racines, concombre, courgette, laitue, melon, poivron, tomate et aubergine : 15 jours.

**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**